



**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-06-3/26

**VILLE DE BIARRITZ**

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrondissement de BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Adrien BOUDOUSSE

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Gérard COURCELLES, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Eric QUATREVIEUX, Mme Christelle RODET, M. Sébastien MENARD, Mme Françoise FORSANS, M. Guillaume BARUCQ, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : M. Fabrice-Sébastien BACH (procuration à M. CASCINO), Mme Stéphanie GRAVÉ (M. VALS), Mme Géraldine VERGET (procuration à M. KAYSER), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à F. FORSANS), M. Louis BODIN (procuration à Mme PINATEL), M. Didier BARBERTEGUY (procuration à P. POURVAHAB), M. Raphaël LE FORESTIER (procuration à A. BOUDOUSSE), Mme Lysiann BRAO (procuration à B. MORIN), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE).

---

**Quartier Kleber**

Autorisation de signature d'une convention pour la réalisation de travaux sur le domaine privé en vue de la création d'une surverse d'eau pluviale

Monsieur LABORDE présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Lors de la création des ilots 4SL et 5AP du Quartier Kleber, l'ancien collecteur existant permettant d'acheminer les eaux pluviales a été déposé afin de permettre la création de nouvelles constructions et d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Or, depuis la création du nouveau réseau d'assainissement implanté sur le boulevard d'Augusta, les deux habitations, situées sur les parcelles AK n°152 et AK n°149 rue Haraout à Biarritz, n'ont plus d'exutoire pluvial.

Par conséquent, lors de forts épisodes pluvieux, ces habitations sont sujettes aux inondations, les eaux pluviales ne pouvant s'évacuer.

Afin de remédier à cette erreur matérielle et pallier la survenance de cette problématique d'évacuation des eaux pluviales, la Ville s'est engagée à réaliser une surverse d'eau pluviale pour chacune des deux habitations en intervenant chez les propriétaires des parcelles AK n°149 et AK n°152 et sur la propriété d'ERILIA.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la signature de la convention jointe à la présente délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 26 juin 2023

Le Maire

